



Vue aérienne de Compiègne après la destruction de la Seconde guerre mondiale (Coll. Bourson)

Les reconstructions dans l'Oise au XX^e siècle

étude comparative des deux reconstructions

Jean-Yves BONNARD

Durant le XX^e siècle, le département de l'Oise connut des destructions massives liées aux deux guerres mondiales. Jusque-là, aucun événement n'avait conduit à de telles ruines sur une telle étendue : ni les conflits guerriers, ni les catastrophes naturelles, ni même les incendies. Ces destructions massives résultèrent de guerres mécaniques, industrielles, de bombardements ravaageurs. Durant la Grande Guerre, les destructions furent la conséquence de la puissance de feu des canons. Durant la Seconde guerre mondiale, ce furent les bombardements aériens qui détruisirent.

Même si tout le département n'a pas connu de destructions, l'impact de ces dernières fut tel, qu'il se lit encore dans le paysage rural et urbain et permet à l'observateur de le reconnaître. C'est pourquoi, on parle aujourd'hui à l'échelle nationale de « Reconstructions » en référence à ces périodes d'après-guerres, de « style Reconstruction » en référence à un style architectural... C'est oublier que les départements français n'ont pas vécu la même histoire, et que la Grande Guerre n'a causé de destructions

que dans le quart nord-est du pays; de même que la Seconde Guerre mondiale a fortement affecté la moitié nord de la France et les grandes agglomérations du couloir rhodanien. De fait, évoquer la « Reconstruction » impose que l'on se réfère à l'histoire du lieu pour en définir le sens, le terme étant galvaudé. Le département de l'Oise, lui, a connu les affres des deux guerres; et là aussi, de grandes distinctions sont à apporter sur son territoire, non seulement entre les guerres, mais aussi entre les modes de destructions, comme il sera exposé en première partie.

D'autre part, ces destructions de masse se produisirent au cours d'un siècle où l'organisation de l'Etat républicain s'est affirmé. En témoignent ses lois qui intégrèrent l'urbanisme dans leurs champs de compétence. Les conséquences des deux guerres sur la démographie, l'économie, la vie quotidienne, les espaces rural et urbain... firent de l'Etat le principal responsable de la renaissance des pays dévastés. Ce fut la « Reconstitution » au lendemain de la Grande Guerre; la « Reconstruction » au lendemain de

la Seconde Guerre. Leurs modalités diffèrent, comme nous tenterons de l'expliquer dans une deuxième partie. Enfin, dans un dernier point, nous parcourons le département de l'Oise, pour saisir dans le paysage urbain des marques de ces périodes.

1^{ère} partie

Les destructions des deux guerres mondiales

Le bilan statistique des destructions liées aux deux conflits mondiaux impose d'apporter des nuances importantes, tant sur les modes de destructions que sur leur localisation. En effet, les destructions n'ont pas été générales. Elles sont localisées sur des espaces précis: des rues, des quartiers de villes mais aussi parfois sur des zones plus étendues de part et d'autre du *no man's land* séparant des lignes de front. De fait, il convient de distinguer les secteurs de destructions de la Grande Guerre de ceux de la Seconde Guerre, afin de comprendre les orientations urbanistiques et architecturales des communes concernées.

1. Les destructions de la Grande Guerre

Sur 701 communes de l'Oise en 1919, 263 ont été touchées par des bombardements ou des incendies (37,5%). Parmi elles, 102 furent complètement détruites. On comptait alors 10.086 maisons complètement détruites, 9.732 partiellement détruites. Furent aussi détruits 62 écoles, 40 mairies, 61 églises, 25 édifices publics, 32 usines. Furent gravement endommagés : 63 mairies, 82 églises, 36 édifices publics et 46 usines.

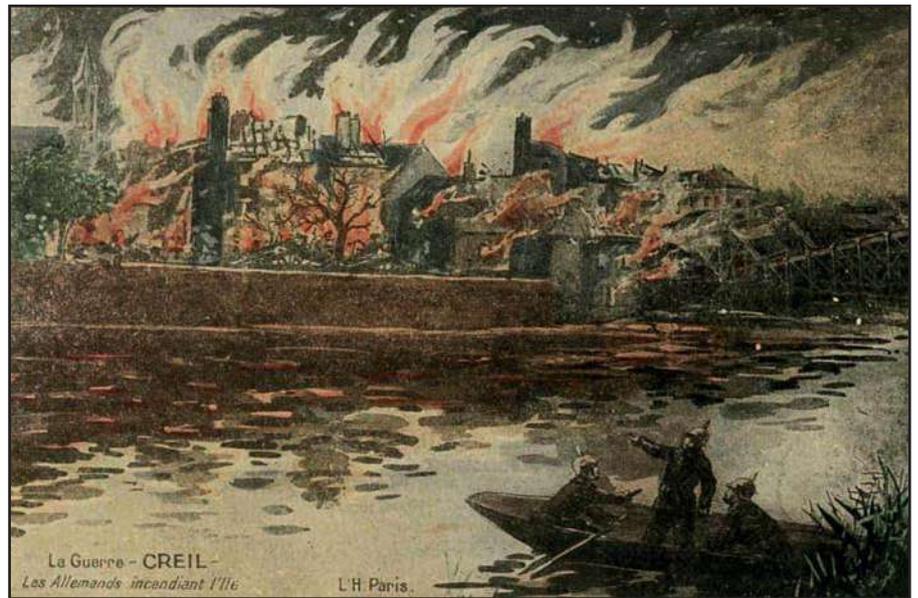
Dans le département, les arrondissements de Compiègne et de Clermont furent les plus touchés. Dans le seul arrondissement de Compiègne, 8.000 habitations furent détruites, 10.000 furent endommagées sur les 27.000 d'avant-guerre.

Deux modes de destructions peuvent être distingués, selon qu'elles furent localisées ou zonales.

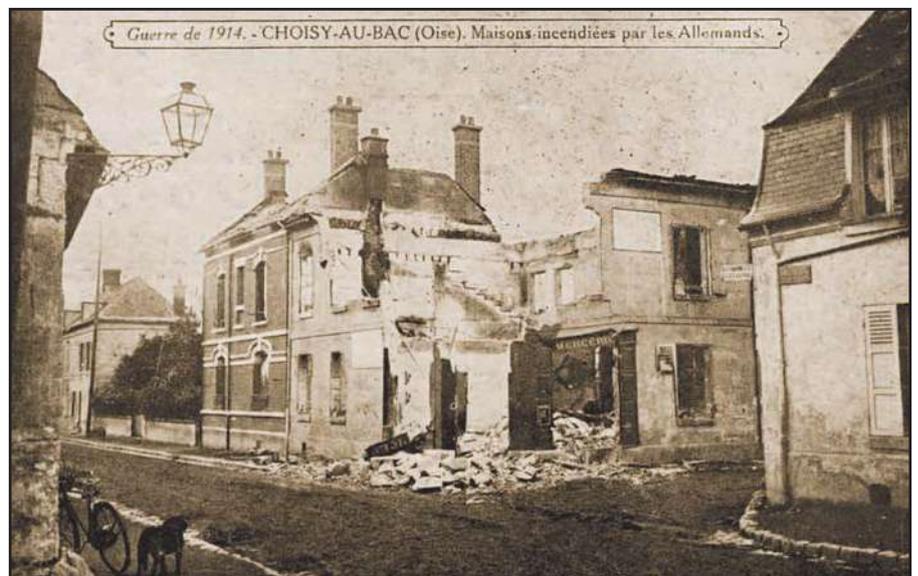
1.1. Les destructions localisées

Il s'agit de secteurs répartis autour de la vallée de l'Oise et dans le Beauvaisis. Les communes touchées peuvent être classées en deux catégories :

- Les communes soumises aux représailles allemandes en 1914. Ces destructions volontaires, accompagnées ou non d'exécutions sommaires de civils, s'inscrivent dans une politique de terreur vis-à-vis des habitants suspectés d'être des francs-tireurs. Des suspicions d'espionnage ou de coups de feu tirés ont été à l'origine de l'incendie de rues voire de quartiers entiers, comme ce fut le cas lors de la « nuit rouge » à Senlis (incendie de maisons du quartier Saint-Martin, de la gare, du palais de justice, de l'hôtel de la sous-préfecture, du quartier de cavalerie... les 2 et 3 septembre 1914), à Creil (incendie de la rue Gambetta le 2 septembre 1914) et Choisy-au-Bac (46 maisons incendiées le 2 septembre 1914) ¹.



Une « nuit rouge » dans l'île de Creil, le 2 septembre 1914 (coll. JYB)



Destruction d'une rue de Choisy-au-Bac, le 2 septembre 1914 (coll. JYB)

- Les villes éloignées des zones de combat et bombardées soit par avions, soit par canons. Il s'agit, dans tous les cas, d'objectifs militaires liés à des fonctions particulières des villes concernées. Ce fut le cas pour Compiègne (fonction stratégique, politique, militaire), de Beauvais (fonction politique et militaire causant la destruction de 35 maisons), de Creil (fonction économique liée à sa voie ferrée et son industrie de guerre), ou de Crépy-en-Valois (fonction économique liée à la voie ferrée). Outre les villes, il s'agit des voies de communication notamment ferroviaires ².

Notons que de nombreux bombardements eurent un objectif psychologique sur la population. En semant la terreur chez les civils, l'Empire allemand entendait démontrer sa suprématie technologique et provoquer des troubles, voire un soulèvement populaire afin de renverser le régime républicain.

1.2. Les destructions zonales

Il s'agit des zones des combats où se sont affrontés le long d'un front fixe ou mobile les belligérants. Ce sont des secteurs urbains et ruraux, en l'occurrence la zone



Les ruines de Noyon en 1918

de front de 1914-1917 (qui s'étend de part et d'autre d'une ligne allant de Lassigny à Moulin-sous-Touvent), la zone de combats de 1918 (elle se situe plus au nord que la précédente), mais aussi la zone de « terre brûlée » de 1917, affectant les bourgs et villages de la zone occupée.

Les destructions de la Grande Guerre furent donc très inégales, avec une forte concentration dans le nord-est du département, conduisant à un état proche de la destruction totale sur de grandes superficies ou avec une dissémination dans le reste du département, marqué par des destructions très localisées.

De fait, la Reconstruction d'entre deux guerres, soit imprima un style architectural très prononcé et homogène aux communes concernées, soit se fit en petites touches cherchant à s'intégrer dans le bâti préexistant.

2. Les destructions de la Seconde Guerre mondiale

Durant ce conflit, 460 communes furent touchées soit 65,7%. Au regard des statistiques sur la Grande Guerre, les destructions touchent plus largement le département de l'Oise. Les ruines représentaient :

- 25 à 50% pour 68 communes, dont Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Saint-Just-en-Chaussée, Nanteuil-le-Haudouin

- Plus de 50% pour 11 d'entre elles, dont Beauvais, Grandvilliers, Breteuil, Formerie, Crèvecœur-le-Grand

La grande majorité des villes furent affectées. La commission départementale établit en 1946 le bilan des destructions suivant :

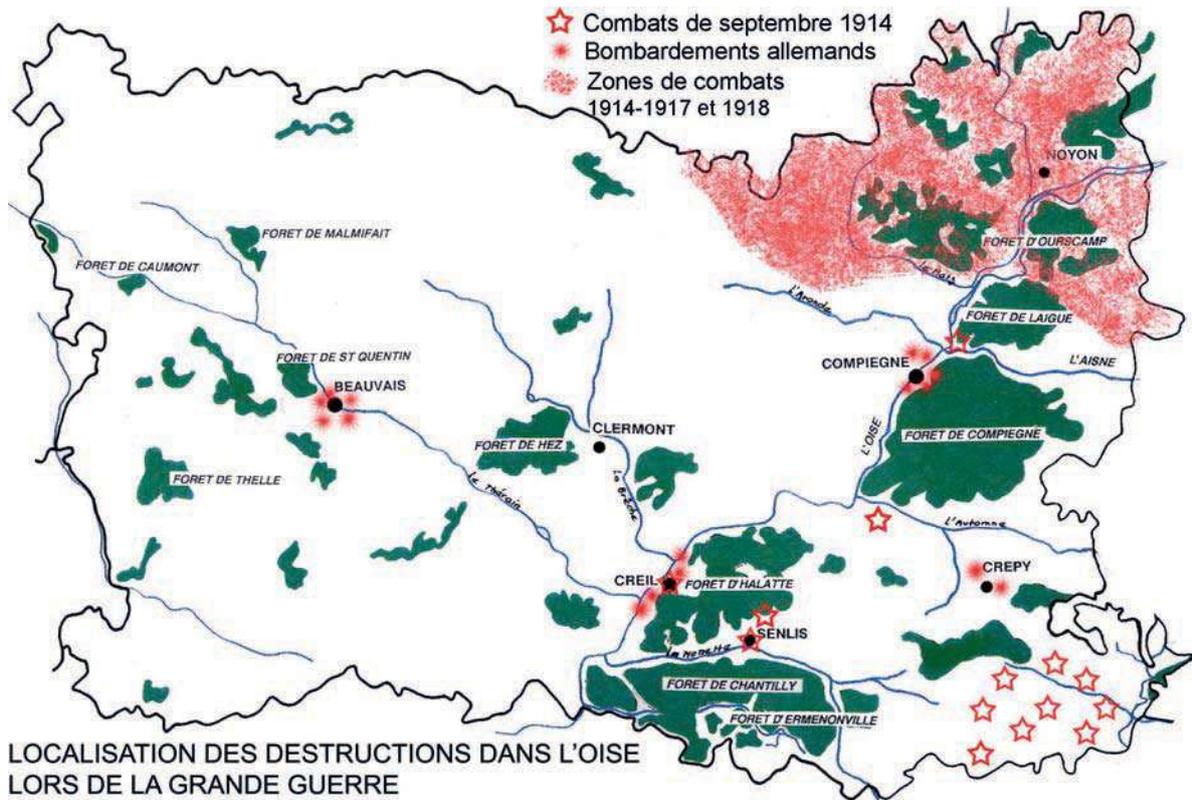
- 27.235 maisons
- 744 bâtiments publics
- 4.335 bâtiments agricoles
- 7.100 bâtiments industriels

Pour autant, il convient de distinguer deux phases de destructions liées aux opérations militaires.

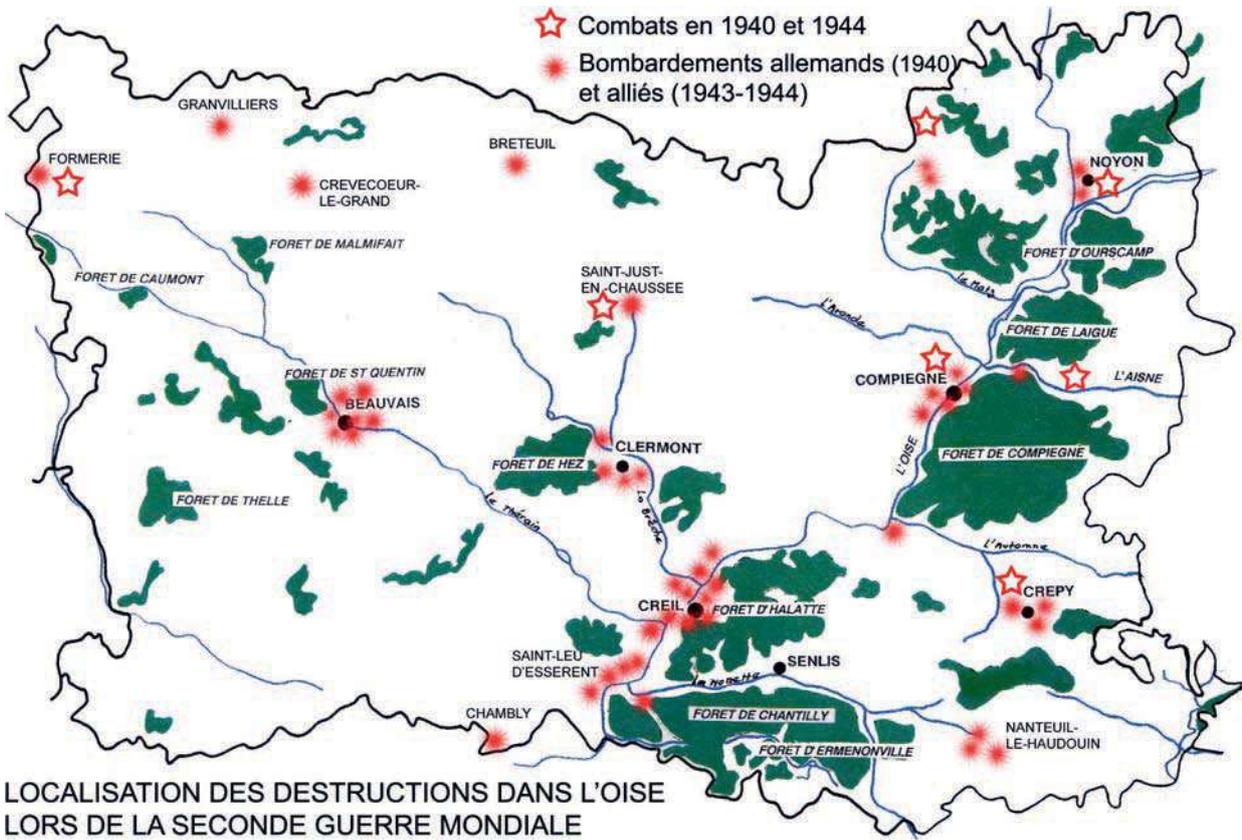
2.1. En 1940 : les destructions allemandes

Durant les mois de mai et de juin 1940, l'Oise subit d'importants dommages, puisque pendant cette courte durée, 5.386 immeubles furent totalement détruits et 9.080 partiellement détruits.

Ces destructions purent être liées aux affrontements dans les zones de combats, comme à Noyon. Dans la grande majorité des cas, ces destructions correspondaient à des objectifs militaires, notamment la destruction des aérodromes, des infrastructures routières et ferroviaires (en plus des mitraillages de trains)³. Les bombardements massifs des villes



LOCALISATION DES DESTRUCTIONS DANS L'OISE LORS DE LA GRANDE GUERRE



LOCALISATION DES DESTRUCTIONS DANS L'OISE LORS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

par la *Luftwaffe* répondaient également à un objectif de déstabilisation de la population civile. Au total, le département connut des destructions sur toutes ses grandes agglomérations, notamment Beauvais (plus de 2.000 maisons détruites entre le 5 et le 11 juin 1940, en représailles du bombardement anglais sur Fribourg; la ville fut sauvée le 11 août 1945 par le général de Gaulle en ces termes : « *Bonne ville de France, vieille cité de l'Île de France, cité meurtrie, cité mutilée...* »), Compiègne (les 17 et 19 mai sur le centre-ville et le pont Séjourné), Creil (18 et 21 mai, 8 juin), Crépy-en-Valois (26 mai), Pont-Sainte-Maxence (8 juin), Saint-Leu-d'Esserent (18 mai, 1er juin) ou Saint-Just-en-Chaussée ; les agglomérations de second rang subirent aussi d'importants dommages, telles Breteuil (26 mai et 7 juin 1940, 568 maisons détruites, 2/3 de la ville), Crèvecœur (117 maisons détruites), Grandvilliers (163 maisons détruites), Formerie (156 maisons détruites), Hardivilliers ou Troussencourt.

2.2. A partir de 1942 : les destructions alliées

Les bombardements et mitraillages suivent des objectifs stratégiques comme les voies de communications (les voies de chemin de fer de Creil, Nogent-sur-Oise, Beauvais), les bases aériennes de la *Luftwaffe* (Creil à partir de 1943), les sites d'assemblage et de stockage de V1 (carrières souterraines de Saint-Maximin et de Saint-Leu-d'Esserent). Ces bombardements purent être massifs, suivant les enjeux militaires décelés. Ainsi, le dépôt de V1 de Saint-Leu-d'Esserent fut bombardé à de nombreuses reprises : le 27 juin 1944, par 91 B24 ; le 4 juillet 1944, par 248 Lancaster ; le 7 juillet 1944, par 208 Lancaster et 13 Mosquito ; le 5 août 1944, par 469 Halifax, 272 Lancaster et 16 Mosquito. La ville fut détruite à 85% lors de cette opération *Crossbow*.



Breteuil-sur-Noye : le cœur de la ville, carrefour important, a particulièrement souffert. (Coll. M. Pilot)



Compiègne : la rue Solférino après les bombardements et les incendies, cette partie fut la plus touchée mais l'Hôtel de ville fut épargné. (Coll. M. Pilot)

De fait, la seconde reconstruction ne concerna pas les mêmes communes que la première. Même si certaines d'entre elles furent touchées par les destructions, comme Noyon ou Gury, ces communes ne connurent pas une seconde tragédie. Pour autant, dans les villes détruites citées ci-dessus, les destructions furent telles, que la reconstruction qui leur succéda changea en profondeur, elle aussi, le paysage urbain.

2^{ème} partie

Des reconstructions encadrées par la loi

C'est sans doute la grande nouveauté de la période d'immédiat après-guerre : l'Etat encadra ce qu'on appela la « Reconstitution ». D'une part parce que les destructions furent importantes et qu'il fallait gérer au mieux l'argent du

contribuable : la France était au bord de l'asphyxie financière, et même si l'Allemagne devait payer, comme le réclamaient de nombreux sinistrés et hommes politiques, il fallut recourir à l'emprunt national. D'autre part, parce que l'étendue des dévastations imposait de reconstruire en totalité les zones urbaines. Si la reconstitution du patrimoine des sinistrés était devenue une obsession justifiée, elle put ne pas se faire à l'identique, sur des bases anciennes, mais davantage sur des fondements nouveaux liés à l'évolution d'une société devenue industrielle, ouverte aux nouvelles technologies de l'époque qu'étaient l'électricité, l'eau courante, le gaz, l'automobile... et aux nouvelles conceptions de la cité idéale.

1. Le cadre réglementaire de la Reconstitution

Au lendemain de la Grande Guerre, le ministère des Régions Libérées eut pour mission de relever les ruines. Les sinistrés purent entrevoir des perspectives de restitution de leur patrimoine, lorsque fut votée la loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre. Cette « charte des sinistrés » proclamait le droit à une réparation intégrale par l'Etat des dommages subis par les personnes, les entreprises et les collectivités. Calculé à partir de la valeur en 1914 du bien détruit, le montant de l'indemnité était ensuite affecté d'un coefficient de vétusté et d'une valeur de remplacement établie en fonction des coûts de construction. Le ministère dut faire face à une reconstitution agricole, une reconstitution industrielle et une reconstitution urbaine.

1.1. La Reconstitution foncière et industrielle

Il confia la remise en état du sol au service du génie rural puis au 1er mars 1919 à un Service des Travaux de Première Urgence (STPU). Six mois après, il fut

remplacé par le Service des Travaux d'Etat et des matériaux (STE) puis, le 1^{er} avril 1920 par le Service de la Liquidation des Travaux d'Etat (STLE).

En parallèle, un office de la reconstitution agricole était mis en place, qui s'appuyait sur la Société de reconstitution agricole de l'Oise pour soutenir le monde agricole par des avances en nature (animaux, engrais, aliments...). Une reconstitution foncière fut également menée sur 170 communes de l'Oise afin de restaurer les limites cadastrales bousculées par les bombardements. Un Service départemental de reconstitution foncière et du cadastre (SRF) fut créé pour « *la délimitation, le lotissement et le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées par la guerre* ». Ce service reconstitua les documents cadastraux disparus, délimita la zone rouge (terrains incultivables) et établit des plans d'alignement et de nivellement pour les communes dépourvues de techniciens. Au total, en 1922, 84 communes retrouvèrent leurs anciennes limites et 48 autres réalisèrent un remembrement.

L'Etat organisa également la reconstitution industrielle. La grande majorité des établissements industriels situés au nord d'une ligne Beauvais-Senlis étaient touchés : en 1919, on comptait 108 usines complètement détruites ; 191 fortement endommagées. Dès le 6 août 1917, un Office de la Reconstitution Industrielle (ORI) fut créé afin de faciliter la reconstitution de l'outil de production. On assiste cependant à une recomposition spatiale des industries dans la vallée de l'Oise (pour ses voies de communication et son passé industriel) ou en région parisienne (pour sa main d'œuvre qualifiée et son foyer de consommation) grâce au réemploi des dommages de guerre dans un rayon de 50 km. Certaines sociétés abandonnèrent une branche industrielle pour s'orienter vers une autre plus prometteuse (ex : apport de capital de la filature

d'Ourscamp vers les Nouvelles Sucreries Réunies de la Somme ou de l'Aisne).

1.2. La Reconstitution urbaine

Le ministère des Régions Libérées s'attela aussi à la reconstitution urbaine, qu'il encadra de règles garantissant la restitution des biens perdus par les sinistrés et permettant de restructurer l'espace urbain, afin de l'adapter aux nouvelles nécessités du temps.

Le grand chantier de la reconstruction qui s'ouvrit au lendemain de la première guerre mondiale fut encadré par la loi Cornudet votée le 14 mars 1919, laquelle préconisait, d'une part, la réalisation de plans d'alignement et, d'autre part, la création de plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement. Cette loi fut souvent mal acceptée par les sinistrés du département qui, six mois après la libération et leur retour dans les ruines, se virent encore obligés d'attendre la réalisation de documents d'urbanisme pour commencer des travaux.

1.2.1. Les plans d'alignement

Selon la loi, toutes les communes atteintes par faits de guerre dans une proportion supérieure à 5% d'immeubles détruits étaient soumises à l'obligation de réaliser des plans d'alignement. Dans le département de l'Oise, 147 communes avaient plus de 5% d'immeubles détruits mais toutes ne furent pas soumises à cette obligation légale. Au final, 63 communes du département touchées par la guerre réalisèrent un plan d'alignement. Elles furent suivies par cinq autres communes (Couloisy, Cuise-la-Motte, Lachelle, Longueil-Annel et Verberie), qui demandèrent à bénéficier des avantages de la loi sur les plans d'alignement et d'embellissement.

La procédure légale imposait aux communes concernées d'établir des plans sous contrôle du Service de Reconstitution Foncière, lesquels devaient être soumis à

l'enquête de *commodo et incommodo* puis à la commission départementale des plans d'alignement, avant d'être approuvés provisoirement puis définitivement. L'absence de moyens financiers des communes, la pénurie d'hommes de l'art susceptibles de réaliser les plans s'ajoutèrent à la lourdeur de la procédure. De fait, la délivrance des permis de bâtir connut des retards qui pénalisèrent les travaux de reconstruction.

Les communes ayant à reconstituer leur mairie et leur école eurent à soumettre leurs projets architecturaux aux commissions départementales de constructions scolaires et d'hygiène. Outre la prise en compte de l'insertion des bâtisses dans les nouveaux plans d'alignement, ceux-ci durent suivre les principes hygiénistes de l'époque favorisant l'aération et la luminosité.

1.2.2. Les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement

Les villes atteintes par les événements de guerre furent placées dans l'obligation d'établir un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement, sans lequel toutes reconstructions ou réparations définitives ne pouvaient être entreprises. La loi Cornudet fut aussi imposée à toutes les villes de plus de 10.000 habitants dans un délai de trois ans.

Le cas de Noyon

La ville était fortement touchée par les destructions : sur 1.800 maisons, 855 étaient entièrement détruites, 416 étaient réparables, 429 plus ou moins endommagées.

Le conseil municipal de Noyon réuni le 7 juin 1919 se trouva confronté à une alternative pour relever la ville détruite à 80% : « *Doit-on créer sur les ruines de Noyon une ville moderne? Doit-on, au contraire, conserver à Noyon son ancien caractère, tout en faisant disparaître les déféctuosités ?* ». Le 19 août suivant, la

municipalité trancha en faveur de la deuxième voie : « *La ville a été détruite au centre, gravement endommagée ailleurs mais de nombreuses parties peuvent encore être conservées et il importe de sauvegarder le caractère pittoresque qu'offrait la vieille cité avant sa destruction* ». Le cabinet d'architecture « La Cité Nouvelle », fondé en janvier 1919 par Eugène Chifflet, Emmanuel Gonse, Charles Duval et Théodule Morel, aida la municipalité dans sa réflexion en proposant trois plans de reconstruction.

L'attente des propriétaires en nouveaux logements et le marasme économique dont était victime la ville conduisirent la commune à limiter les ambitions des architectes. Aussi, la commission des travaux opta pour une conservation du parcellaire, en privilégiant néanmoins l'alignement des grands axes de circulation, l'élargissement des voies secondaires et la mise en valeur des monuments (cathédrale, hôtel de ville, théâtre) ⁴.

Le cas de Beauvais

Bien que moins touchée par les destructions, Beauvais dut réaliser ce document d'urbanisme en raison de son poids démographique (16.500 habitants). La municipalité de Beauvais s'empara rapidement de la loi Cornudet et vota dès le 13 juin 1919 la décision de s'y conformer. Elle créa une commission dont le rapporteur fut l'industriel Lucien Lainé, lequel indiqua en 1920 que « *la richesse et l'avenir de la cité sont intimement liés au développement de l'industrie et du commerce* ». La réalisation de ce plan fut confiée à la société « Union Urbaniste » et à son architecte-urbaniste Albert Parenty, qui étendit sa réflexion sur les communes voisines d'Allonne, Saint-Just des Marais, Notre-Dame du Thil et Marissel, soit 1.800 hectares pour une prévision de 50.000 habitants. Beauvais s'étendait alors sur 750 hectares et comptait 16.500 habitants.

Les grandes orientations furent les suivantes :

- favoriser la circulation urbaine et interurbaine (création de voies d'éviction pour la RN1); les voies pénétrantes proposées furent supprimées ;

- réaliser des cités-jardins sur les côteaux (Saint-Jean, Marissel, Tillé) ;

- créer un parc de loisirs (Marissel) ;

- construire un quartier hospitalier (de la côte de Saint-Lucien au Bois Brûlé) ;

- refaire de nouvelles adductions d'eau et l'électrification ;

Ce projet devait s'étaler sur plusieurs décennies. Achievé en 1927, fortement critiqué, adopté sans conviction (9 pour, 2 contre, 10 abstentions), il fut découpé en tranches, en étapes. Pour autant, un « Syndicat des communes de l'agglomération » fut créé en 1927 pour permettre la création d'adductions d'eau ; une société HBM fut fondée et réalisa la cité Saint-Lazare. Un sanatorium, le pavillon Magnier, fut construit à Notre-Dame du Thil.

Quel bilan peut-on dresser de cette reconstitution ?

De nombreuses critiques furent formulées à son égard, la reconstitution étant considérée trop longue et trop coûteuse pour les sinistrés et les communes. Pour les urbanistes, elle n'a pas su anticiper l'évolution de la société : l'arrivée de l'automobile, de l'électricité, de l'eau courante, du gaz... Elle a été minimaliste et n'a pas atteint l'objectif d'amélioration des foyers urbains. Ces critiques servirent de base aux réflexions entourant la Reconstruction consécutive à la Seconde Guerre mondiale.

2. Les bases de la Reconstruction

Les critiques formulées à l'égard de la reconstitution d'entre-deux-guerres déploraient un trop grand respect de la liberté indivi-

duelle, de la propriété privée et de l'intérêt privé soutenu par des politiques conciliants. Selon les urbanistes de 1940, garantir l'intérêt individuel nuit à l'intérêt collectif. Or, l'occasion de refaire un noyau urbain devait d'abord tendre vers un équilibre au bénéfice de tous. Ils déploraient également une absence de plan général et une faiblesse des pouvoirs publics capables de porter des projets structurants.

Dans le département de l'Oise, la reconstruction, qui succéda au deux mois de bombardements de 1940, fut encadrée par la loi Cornudet (qui s'appliqua à toutes les communes sinistrées du département) et par le projet d'aménagement de la région parisienne qui s'appliqua également au sud-est de l'Oise.

2.1. Le projet d'aménagement de la région parisienne

Ce projet est né durant l'entre-deux-guerres et visait à organiser l'urbanisation de la Ville soumise depuis le milieu du XIX^e siècle à un fort afflux de population lié à l'exode rural et à l'industrialisation. Ainsi, le 14 mai 1932, une loi autorisant l'établissement d'un projet d'aménagement de la région parisienne concerna les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne situés dans un rayon de 35 km autour de Paris et les communes du département de l'Oise des cantons de Creil, Neuilly-en-Thelle, Pont-Sainte-Maxence, Senlis et Nanteuil-le-Haudouin, comme l'indique la liste des communes concernées fixée par un arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 29 juillet 1934.

Ce plan d'aménagement distinguait les routes pouvant être réservées à la circulation automobile (soumises à une réglementation spéciale) de celles livrées à la circulation générale. Il déterminait pour chaque commune un périmètre d'agglomération, c'est-à-dire la limite du territoire à urbaniser. Au-delà, il s'agissait

d'une zone non affectée. L'article 14 précisait en effet : « *Les plans communaux déterminent le mode d'utilisation du sol en distinguant des zones d'habitations collectives, des zones d'habitations individuelles, des zones industrielles ou mixtes. Pour la délimitation de ces différentes zones, le projet communal d'aménagement doit tenir compte de la densité de la population actuelle, de l'accroissement probable de cette densité dans une période de 50 ans, du programme que la commune est en mesure d'exécuter au point de vue de l'amélioration de son réseau de voirie, du développement de ses écoles, cimetières, édifices et jardins publics, de la distribution d'eau potable, de la voie publique, et autres Services généraux* ».

Le projet général d'aménagement de la Région Parisienne fut déclaré d'utilité publique le 22 juin 1939. Il s'avéra qu'avec les destructions liées à la Seconde Guerre mondiale, la loi Cornudet dut de nouveau s'appliquer et le projet d'aménagement de la région parisienne en fut l'un des compléments fondamentaux pour le sud-est de notre département.

Deux périodes doivent être distinguées : celle qui succède à la Campagne de France et celle qui suit la Libération.

2.2. La Reconstruction succédant à la Campagne de France

Comme indiqué en première partie, les destructions ont surtout concerné les noyaux urbains et les nœuds de communication. Sous le Régime de Vichy, trois ministères furent en charge de la reconstruction : le ministère des communications pour la réfection des voies, des routes, des lignes PTT ; le ministère de la Production Industrielle pour les usines ; le ministère de l'Agriculture pour la restauration des villages et des champs.

Pour soutenir ce dispositif, une loi relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partielle-

ment ou totalement détruits par suite d'actes de guerre (11 octobre 1940 - 12 juillet 1941). Une Délégation générale à l'équipement national fut instituée en 1941 et, en 1943, le code de l'urbanisme fut créé ainsi que l'ordre des architectes.

Dans l'Oise, les destructions de mai-juin 1940 furent toutes d'origine allemande et touchèrent pour leur immense majorité les villes. Aussi, les plans d'aménagement et d'urbanisme furent imposés aux communes suivantes : Attichy, Beauvais, Breteuil, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Crèvecœur, Croutoy, Esquennoy, Fontaine-Bonneleau, Formerie, Froissy, Grandvilliers, Lagny, Lassigny, Lieuvillers, Noyon, Nanteuil-le-Haudouin, Pont-Sainte-Maxence, Sainte-Geneviève, Saint-Just-en-Chaussée, Senlis, Thieux, Boran, Erquinvillers et Hardivillers.

Le cas de Beauvais : la poursuite du projet Parenty ⁵

Ecrasée par les bombardements de 1940, Beauvais peina à se reconstruire. L'essentiel de l'effort portait sur le ravitaillement de la population, l'hébergement des sinistrés qui rentraient, le déblaiement des voies publiques, l'enlèvement des cadavres, la remise en état du réseau de distribution d'eau... L'occupation allemande compliqua aussi la situation. Les opérations de déblaiement se poursuivirent jusqu'en janvier 1942. L'entreprise Deschiron eut ainsi à évacuer 395.000 m³ de déblais hors de Beauvais.

En ce qui concerne la reconstruction, elle se fit en plusieurs étapes en s'appuyant sur le projet Parenty : en 1941, on décida de la création d'un grand Beauvais, agglomérant les communes de Marissel, Notre-Dame du Thil, Saint-Just-des-Marais, Voisinlieu. Le 22 juin 1942, le secrétaire d'État aux communications chargé des services de la reconstruction immobilière, M. Gibrat, annonça à Beauvais l'approbation définitive du plan de reconstruction de

la ville et sa déclaration d'utilité publique (arrêté interministériel du 16 mai 1942). Il était prévu alors des cités jardins, un parc promenade, des terrains de sport (piscine, stade, vélodrome). Si, au printemps 1943, le grand Beauvais était né, conduisant à la nomination d'un nouveau conseil municipal, les travaux de reconstruction avaient été suspendus en attente de la fin de la guerre.

Le cas de Compiègne : le projet de Jean Philippot (1901-1988) ⁶

Natif de Compiègne, cet architecte parisien, gendre de Raoul Dautry, est devenu architecte en chef en octobre 1941. Il proposa un plan de reconstruction, voté par la commune en décembre 1943, qui fut repris et déclaré d'utilité publique le 12 mai 1945.

Malgré ces plans, peu de travaux furent effectués du fait de la guerre, qui devenait de plus en plus présente au fil des années, notamment en 1943 et en 1944. Le manque de main-d'œuvre était flagrant, conséquence de la détention des prisonniers de guerre en Allemagne, de l'emploi volontaires et des réquisitions sur les chantiers allemands, du STO. Les destructions se poursuivirent avec l'intensification des bombardements des villes par l'aviation alliée. Enfin, la Libération conduisit à de nouvelles destructions, soit lors de combats (cas de Noyon), soit lors d'actions stratégiques allemandes (cas à Beauvais avec, le 30 août 1944, la destruction par bombardements des installations du terrain d'aviation de Tillé et de la caserne Agel).

2.3. La Reconstruction succédant à la Libération

Avec la Libération de l'Oise puis la fin de la guerre, s'ouvrit réellement la période de la reconstruction. Le 16 novembre 1944, le général de Gaulle créa un ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (le MRU). Il s'agissait alors de ne pas retom-

ber dans les mêmes écueils que ceux de l'entre-deux guerres, c'est-à-dire privilégier l'affaire privée sur l'affaire nationale. Il ne s'agissait plus de « Reconstitution », donc de rétablir la situation d'avant-guerre, mais bien d'une « Reconstruction », c'est-à-dire une construction nouvelle. Un renforcement de la réglementation fut alors organisé, avec la signature du décret du 21 juin 1945 modifié par le décret du 23 mars 1946, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées et la signature de l'ordonnance du 8 septembre 1945, relative à la reconstruction des bâtiments et services publics.

Il est intéressant de noter que l'Etat imposa que des plans soient dressés par des architectes ayant aussi la casquette d'urbanistes. Ce furent Albert Parenty puis Georges Noël à Beauvais et Breteuil, Marc Montel à Villers-Saint-Paul, J-F Hardel à Nanteuil-le-Haudouin, M. Faraut à Senlis, M. Montel à Nogent-sur-Oise, Paul Dufournet à Pont-Sainte-Maxence, Jean Philippot à Compiègne et à Creil, J. Berlinger à Crèvecœur-le-Grand, Auzelle à Formerie et Hardivillers, Crevel à Noyon, Lagny et Lassigny.

Ces architectes désignés par le gouvernement n'étaient pas autorisés à intervenir en tant qu'architectes dans la commune où ils étaient nommés. Le plan devait être découpé en îlots, lesquels étaient alors placés sous la responsabilité d'un architecte « chef de groupe ». Il coordonnait des architectes d'opération, lesquels intervenaient à l'échelle de la propriété. Pour l'Oise, les architectes-urbanistes et les architectes chefs de groupe étaient tous parisiens. Les architectes d'opération purent être des locaux. Les propriétaires, quant à eux, durent se regrouper en associations syndicales (AS) qui devaient gérer chaque îlot.

A l'échelle du département, deux grandes orientations furent prises, selon l'influence de la région parisienne.

2.4. La Reconstruction liée au projet d'aménagement de la région parisienne

Ce périmètre concernait les communes appartenant aux cantons de Creil, Neuilly-en-Thelle, Pont-Sainte-Maxence, Senlis et Nanteuil-le-Haudouin. Les plans se devaient de prendre en considération les axes de contournement des agglomérations, mais aussi anticiper l'extension de la région parisienne par la création de nouveaux quartiers.

Le cas de Creil, par l'architecte Jean Philippot

Le plan de Creil ne fut définitif qu'en 1951, soit six ans après la fin de la guerre. Il prévoyait un glissement de l'urbanisation de centre-ville vers le plateau Rouher. Ce plan fut vivement critiqué, d'une part car il éloignait les habitants des commerces et de leurs lieux de travail, d'autre part car il ouvrait à l'urbanisation des terres agricoles fertiles.

Le cas de Pont-Sainte-Maxence, par l'architecte-urbaniste Paul Dufournet

Chargé de travailler sur les orientations urbaines dès 1940, il constata un accroissement de la ville sur les communes mitoyennes de Sarron, Les Ageux et Pontpoint. Cette situation s'explique par des « *impôts moins élevés dans ces communes [qui] attirent de nombreux établissements que la ville de Pont, ensuite, alimente en adductions de tous genres* ». Il proposa alors un « *regroupement intercommunal* ». La commune de Sarron fut démembrée partiellement au bénéfice de Pont-Sainte-Maxence. Paul Dufournet proposa également à la municipalité de prendre un arrêté général d'insalubrité qui « *permettrait de tout raser et de reconstruire des maisons saines* ». Cette disposition devait permettre de remembrer les quartiers démolis en rive droite et en rive gauche de l'Oise, mais

aussi d'y inclure des quartiers insalubres et un parcellaire issu du Moyen-Age.

2.5. La Reconstruction indépendante de toute logique régionale

Le second type de Reconstruction ne se rapporte pas à une logique globale liée à une réflexion régionale, mais davantage à une logique locale d'équipement à l'échelle d'une agglomération (ville et banlieue proche).

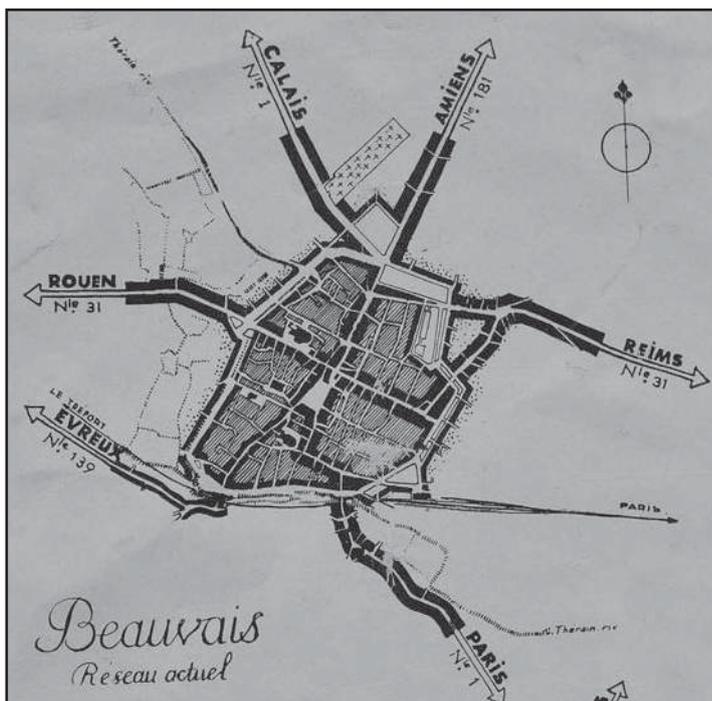
Le cas de Beauvais, par Albert Parenty et Georges Noël

A la fin de la guerre, les destructions s'étendaient sur 43 ha à Beauvais. Georges Noël indiquait alors : « *les témoins du passé sont morts et bien morts* ». Adopté en 1942, le plan d'aménagement de la ville put être appliqué avec des orientations architecturales définies. Le principe avancé par Georges Noël était d'éviter d'imaginer un « *mauvais décor* », tout en mettant en valeur les églises et les bâtiments qui subsistaient alors. Le plan de reconstruction traça des rues plus larges et plus régulières, et tenta de respecter l'équilibre des quartiers anciens. Les plateaux furent ouverts à l'urbanisation en urgence sous forme de cités.

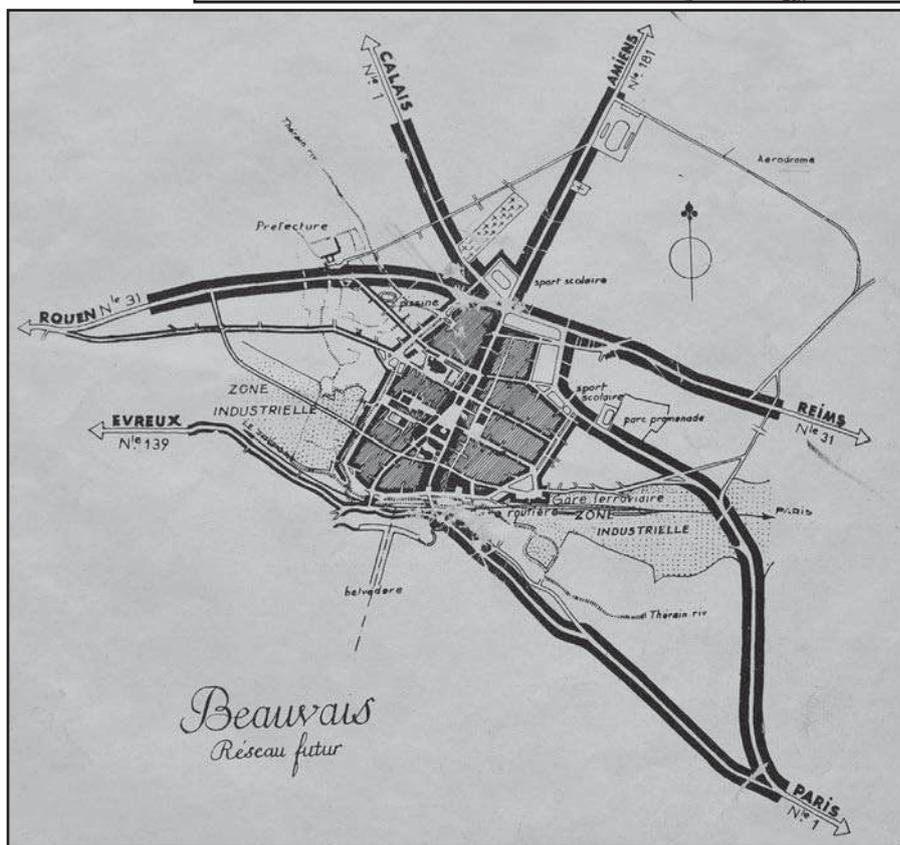
Le cas de Breteuil, par l'architecte-urbaniste Georges Noël

Les destructions de 1940 touchaient 60% de la ville. Le centre-bourg était détruit en totalité (hormis quatre maisons), de même que les rues Voltaire et Raoul Levasseur. Le plan d'urbanisme dressé par l'architecte-urbaniste Georges Noël donna les contours du Breteuil d'aujourd'hui : il indiqua la déviation de la route nationale Amiens-Paris (rocade contournant le centre-ville) et programma les équipements publics (zone industrielle, terrains de sport, piscine municipale, marché couvert qui ne fut pas réalisé).

à droite :
ancien plan
de
Beauvais



en bas :
nouveau plan
de
Beauvais



Le cas de Compiègne, par l'architecte-urbaniste Jean Philippot

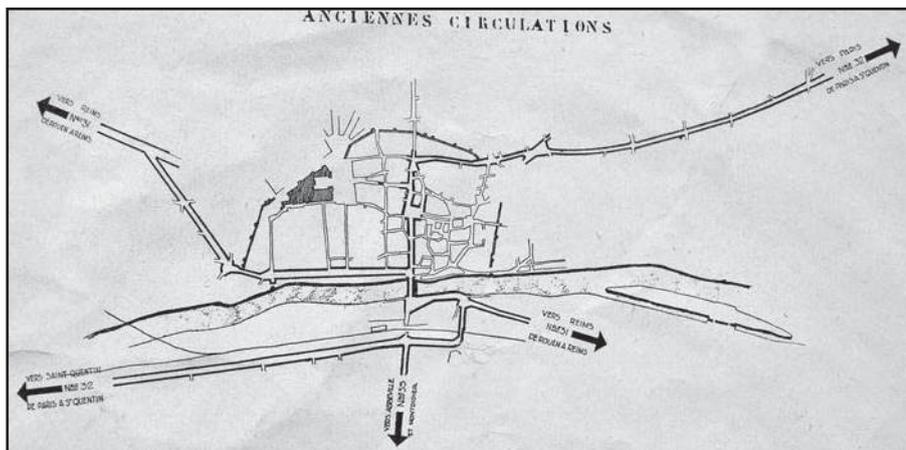
Le projet d'urbanisme de Jean Philippot reposa sur plusieurs points :

- Préserver et magnifier les éléments de patrimoine artistique ou historique,

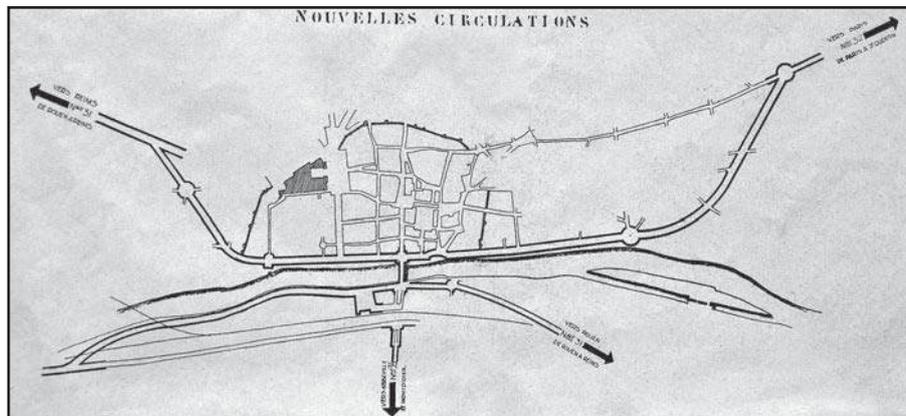
- Anticiper l'urbanisation : habitations collectives dans le centre élargi jusqu'au boulevard Gambetta, maisons individuelles le long de la rue de Paris,

- Redistribuer les espaces de services et militaires,

- Réaménager des voies vers la forêt : coulées vertes, demi-lunes,



Compiègne avant (en haut) et après (en bas)



ronds-points,

- Réaliser une zone industrielle dans la plaine de Choisy,
- Dessiner un boulevard périphérique,
- Construire un nouveau pont en aval de Venette...

3^{ème} partie

Des types de reconstructions bien identifiables

Une génération s'est écoulée entre les deux reconstructions. C'est peu, et pourtant, en un quart de siècle, les approches urbanistiques et architecturales furent radicalement différentes. Après la Seconde guerre mondiale, il ne s'agissait plus de reconstituer un patrimoine, mais bien de reconstruire la ville en anticipant les besoins futurs. De fait, les deux périodes considérées n'ont rien de commun, ni dans les concep-

tions, ni dans les méthodes, ni dans les résultats.

1. Durant l'entre-deux guerres, l'inspiration décorative

La reconstitution qui suivit la Première guerre mondiale porte des caractéristiques architecturales fortes, notamment en milieu rural. En effet, si les plans d'aménagement ont concerné toutes les communes, seule la ville de Noyon réalisa un plan d'aménagement et d'embellissement qui se concrétisa par un élargissement des voies de communication et la suppression d'îlots anciennement bâtis. Le terme « reconstitution » prit alors tout son sens, puisque le maillage parcellaire et la vocation des immeubles furent préservés, laissant aux propriétaires souhaitant réinvestir leurs dommages de guerre sur place le loisir de rebâtir l'habitat individuel.

De fait, l'urbanisme dirigiste céda le pas à l'architecture imagi-

native fortement teintée de néo-régionalisme et d'art décoratif. Dans les communes rurales, de nombreuses maisons furent reconstruites en retrait de façade, rompant ainsi avec l'alignement sur rue traditionnel. Des clôtures furent élevées, constituées de murs bahut en briques posées en paneresses et boutisses, surmontés d'une grille barreaudée se terminant en pointe ou en fleur de lys.

Le matériau de construction employé pour l'habitation fut principalement la brique rouge, mêlée ou non de carreaux vernissés ou de briques colorées formant des motifs géométriques, voire de frises sculptées. La pierre blanche traditionnelle, délaissée à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, ne connut pas de nouvel essor et les carrières souterraines cédèrent la place aux briqueteries alimentées par le substrat limono-argileux plus facile à extraire, plus rapide à mettre en œuvre et en quantité suffisante pour répondre à la demande.

Les habitants profitèrent de ce nouveau matériau jugé plus sain, moins onéreux, plus isolant et permettant de réaliser des constructions plus en accord avec les nécessités du temps. La brique permit de construire des maisons plus hautes sous plafond, plus élancées, et de multiplier les cloisons, afin de former des pièces dédiées à la cuisine, à la salle à manger, au séjour et aux chambres, chacune d'entre elles étant pourvue d'une cheminée.

Si la pierre put être employée dans la réalisation des linteaux de portes ou de fenêtres, le béton fut souvent utilisé pour les appuis de fenêtre, les escaliers... Le plâtre fut généralisé pour recouvrir les murs intérieurs et les plafonds tendus de lattis. Le métal fut utilisé pour le chaînage par des tirants, dans les gardes-corps fortement ouvragés (souvent en fonte moulée), les volets à persiennes et les marquises.

Le bois entra dans la construction d'huisseries plus élancées (portes ajourées), dans les char-

pentres et les planchers, ces derniers alternant avec des sols couverts de carreaux décorés par des motifs floraux où dominèrent les couleurs noires, rouges, ocres et bleues.

Les toits, quant à eux, furent majoritairement couverts de tuiles mécaniques et éclairés par des lucarnes aux jouées en ardoise. Les souches de cheminées, en brique, présentent un aspect massif en raison des multiples conduits.

Le style « reconstruction » était né, rompant avec les maisons en pans de bois et torchis, de pierres et briques ou de pierres constituant l'essentiel du bâti du nord-est du département. Les constructions intégraient ainsi les notions hygiénistes (électricité, eau courante, toilettes intérieures) aux apports de la technologie. Pour autant, ces habitations conservèrent un caractère individuel en ce sens qu'elles rivalisèrent d'ingéniosité, d'originalité et d'effets de style, selon les moyens et les envies des propriétaires et des architectes, sans cohérence autre que dans leur volume. En milieu urbain, notamment, l'indépendance de chacun sur sa parcelle étant préservée, les habitations demeurèrent étroites et leurs pièces réduites. Noyon conserva ainsi son caractère pittoresque d'avant-guerre notamment dans son centre-ville.

Le béton, quant à lui, employé dans les constructions dès la fin du XIX^e siècle, fut utilisé pour la construction de bâtiments de grande taille comme l'usine Saint-Gobain à Thourotte. Armé de fer, le béton permet de lancer des poutres de grande dimension. C'est ainsi que le ciment armé sera utilisé dans la construction de la charpente de la cathédrale de Noyon détruite par les bombardements et le feu en 1918. Mais c'est à la seconde reconstruction qu'il donna son identité.

Noyon : construction de 1922 (en haut) et 1925 (en bas) en centre-ville



2. L'après Seconde guerre mondiale, l'esprit des grands ensembles

Le style de la seconde reconstruction tranche considérablement avec celui de la première, notamment parce qu'il concerne en grande majorité les milieux urbains où furent appliquées de nouvelles conceptions urbanistiques. Parfois, comme à Beauvais, l'ampleur des destructions créa d'immenses vides permettant de réinventer la ville, avec comme principe d'améliorer la circulation. Si les grands axes routiers durent contourner la ville, l'automobile fut prise en compte aussi dans la ville par la création de garages et de parkings.

Aux parcelles étriquées d'avant-guerre succédèrent des ensembles fonciers plus vastes organisés en îlots. Ce changement d'échelle architecturale, provoqué par cette recomposition du parcellaire eut pour effet de dissoudre la liberté individuelle pour laisser place à un dirigisme conventionnel collectif. Cédant à la mode, l'art décoratif fut abandonné au bénéfice d'ensembles massifs et angulaires, aux lignes épurées et aux formes sobres. Cette vision délibérément collective eut comme conséquence première la construction de grands ensembles sur les îlots. La maison de ville se convertit en appartements aux pièces plus vastes, en raison notamment de la généralisation du chauffage central permettant de substituer les radiateurs aux cheminées. La modernité put entrer dans les habitations avec l'aménagement de salles d'eau et de toilettes reliées aux réseaux d'eau et d'assainissement.

Si la brique (à Beauvais) et la pierre (à Compiègne, Creil, Saint-Leu-d'Esserent) furent largement utilisées, le béton devint aussi le matériau de la reconstruction. Les décennies passant, face à l'immensité du chantier de la reconstruction, les architectes eurent

recours à la préfabrication d'éléments d'habitation. Pour former des murs de façade ou de refends, des panneaux de béton furent coulés en usine ou dans les ateliers proches des chantiers. Cette fabrication en série conduisit à une architecture répétitive à l'origine des grands ensembles⁸.

Le cas de Creil

La reconstruction urbaine de Creil fut relativement rapide, même si des baraquements provisoires furent occupés de nombreuses années. La reconstruction par quartiers a produit une certaine homogénéité dans le bâti, perçue aujourd'hui comme une forme de monotonie architecturale. Symbole de la ville, la gare fut reconstruite en 1954-1956, tandis qu'à la même époque la rotonde SNCF était achevée à Nogent-sur-Oise.

Le cas de Breteuil

A l'instar de Crèvecœur-le-Grand, la ville renaît dans une relative diversité de façades. Dans le centre-ville, les immeubles de commerce furent traités dans le goût néo-régionaliste. Rue Adrien-Maitre et rue Voltaire, les maisons d'habitation d'inspiration d'Outre-Manche furent construites en retrait derrière des petits jardins. Symbole de la deuxième reconstruction, l'église Saint Jean-Baptiste fut dessinée par l'architecte Louis Arretche, Grand prix de Rome et professeur aux Beaux-Arts. Elle possède une ossature en béton armé et une flèche en cuivre. Ornée de verrières et de dalles de verre réalisées par le peintre Nicolas Untersteller, directeur de l'école nationale des Beaux-Arts de Paris, elle fut bénie en 1960.

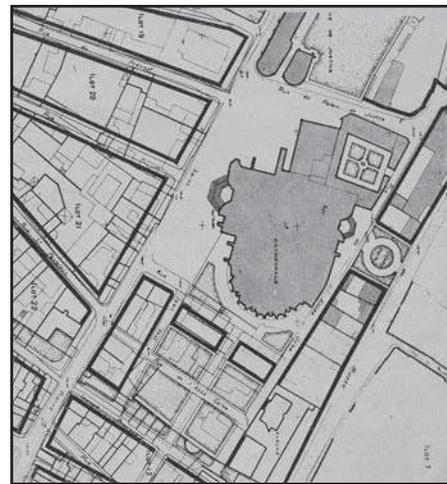
Le cas de Compiègne

L'architecte Philippot inventa un style compiégnais, alliant modernité et classicisme avec une hauteur limitée à deux étages, des

constructions en pierres de taille apparentes, un toit à la Mansart... En 1942, le début des travaux des immeubles monumentaux, dans le goût du moderne clacissisme, encadrant le pont de Solferino reconstruit en 1949, marqua l'entrée dans la ville. Des scènes de chasse furent sculptées sur les frontons par Georges Muguet. Pour le reste, les plans de reconstruction furent mis en application par son adjoint Claude Charpentier et Michel Legendre, architecte des Bâtiments de France. Les travaux de se limitèrent à l'hyper-centre par manque de crédits mais furent suivis d'autres aménagements caractérisés par une homogénéité de façades.

Le cas de Beauvais

L'exemple le plus parlant de la reconstruction par îlot se lit au centre-ville, notamment autour de la place Jeanne-Hachette. Les constructions en pignons, qui faisaient le charme de ce lieu, laissèrent place à des constructions plus monotones en façade, où le béton et le ciment armés dominent. Pour autant, les architectes préservèrent le caractère commercial des bâtiments et privilégièrent à l'étage les appartements. Si les volumes sont homogènes, le bâti présente une forte hétérogénéité tant dans le choix des matériaux que dans les formes adoptées.



Plan des îlots autour de la cathédrale



Types d'immeubles du centre de Beauvais



Les reconstructions liées aux deux guerres mondiales ont donc fait l'objet de réflexions urbanistiques portant sur les voies de communications, les réseaux publics (eau, assainissement, électricité), la cohérence de quartiers et les règlements des constructions. Ces réflexions s'appliquèrent surtout pour les grandes villes les plus touchées

par les bombardements de la Seconde guerre mondiale. Les documents d'urbanisme élaborés alors sont les premiers qu'ait connus le département, puisque les cartes communales sont apparues dans les années 1970, avant de laisser place aux Plans d'Occupation du Sol (POS) puis, depuis 2000, aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

et, à une autre échelle, aux Schémas de Cohésion Territoriale (SCOT).

Les marques de ces reconstructions sont aussi stylistiques, avec des options différentes selon les époques, lesquelles sont bien visibles dans le paysage : le rouge brique pour la première reconstruction, avec des maisons parfois au style anglais ; le beige de la pierre et le gris du béton pour la seconde reconstruction, avec des immeubles s'approchant des grands ensembles. Cette logique de construction découlait de la technologie de l'époque, du coût des matériaux, de l'urgence de reconstruction et des nouveaux principes architecturaux. Pour autant, si le traitement à la parcelle lors de la première reconstruction créa un « effet de mosaïque » dans le bâti, le traitement à l'ilot lors de la seconde reconstruction put donner un effet similaire à une autre échelle.

Si les reconstructions ont accéléré la modernisation des communes de l'Oise (réseaux et habitat), elles se sont heurtées à une lourdeur administrative qui a nuï autant aux sinistrés, longtemps logés dans des baraques, qu'à l'économie locale. Les règles imposées par l'Etat pour organiser la ville purent avoir pour effet de bloquer sa revitalisation par manque de planification, par défaut de moyens. La reconstruction a donc tardé et ne semble s'être achevée que dans les années 1980. Mais, en fait, à la seconde reconstruction *stricto-sensu* a succédé, notamment à Beauvais et dans la vallée de l'Oise sous influence de la région parisienne, une extension urbaine soutenue liée à l'exode rural, à l'industrialisation, mais aussi à d'autres paramètres tel le logement des rapatriés d'Algérie (cas de Beauvais et Creil). Les plans d'urbanisme se sont donc imbriqués voire confondus sans interruption dans le temps ni l'espace afin d'intégrer les évolutions

souhaitées. Au final, la majorité des plans de la reconstruction doivent être considérés comme les premiers documents d'urbanisme de villes nouvelles en pleine croissance.

Notes

¹ BONNARD Jean-Yves, Septembre 1914 : « les représailles allemandes contre les civils », in mémoire de l'Oise n°2, CDDP de l'Oise, 16p. 2008.

² BONNARD Jean-Yves, « Les bombardements allemands en arrière des lignes françaises dans l'Oise durant la Grande Guerre », in Mémoire de l'Oise n°10, CDDP de l'Oise, 16p, 2010.

³ PILOT Marc, « L'Oise sous les bombes (1940-1944) », in Mémoire de l'Oise n°9, CDDP de l'Oise, 16p, 2010.

⁴ BONNARD Jean-Yves, « Aspects de la Reconstruction : Noyon, un exemple de planification urbaine », in Bulletin de la Société Historique Archéologique et Scientifique de Noyon n°283, p.19-31, 2000.

⁵ NOEL Georges, PARENTY Albert, « Beauvais », in revue Urbanisme n°77, p.157-163, avril 1942.

⁶ PHILIPPOT Jean, Compiègne, in revue Urbanisme n°77, p.164-166, avril 1942.

⁷ THIBAUT André, Aspects de la reconstruction dans l'Oise, 1940-1945, in L'Oise dans la Seconde Guerre mondiale : bilan et perspectives de la recherche, Archives départementales de l'Oise, p.74-88, 2007.

⁸ DE MEYERE Alain, POULAIN France, La reconstruction dans l'Oise : la première territorialisation d'une politique publique, DDT de l'Oise, 350p, 2010.



Crépy-en-Valois (en haut) :
peu endommagés, ces immeubles
seront réparés.
Compiègne (centre) et Beauvais (bas)
baraquements provisoires.



Compiègne :

vue du pont avec en arrière-plan l'Hôtel de Flandres durant les années 20.



Le pont a été détruit en juin 1940 ainsi que tout le quartier qui a souffert d'un incendie. (Coll. M. Pilot)

Reconstruction partielle : on remarque les arrachements sur le bâtiment de droite en vue de son extension.
(Coll. J. Bernet)

